

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2021-07**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2021-07) autorisant un emprunt de 6 990 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles.*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 13 décembre 2021.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 15 juin 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx